



« LA FORET DE WINGEN SOUFFRE

Cette année, plus d'un tiers de la récolte annuelle sera composée d'épicéas scolytes. C'est-à-dire des arbres qui, affaiblis par le manque d'eau, n'ont pas résisté aux attaques des parasites. Une des pistes pour améliorer la résistance des forêts aux sécheresses c'est de laisser, à l'avenir, beaucoup plus de bois mort. »

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 et 22 mars 2020.

A savoir : Les demande d'inscription sur la liste électorale pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020 midi à la mairie. Le formulaire d'inscription (cerfa 12669*02) est disponible en mairie. Il faut joindre à votre inscription : une copie de votre carte d'identité et un justificatif de domicile datant de -3 mois (électricité, eau, ordures ménagères ou imposition 2019).

Vous pouvez également vous inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr.

Vous pourrez dorénavant s'inscrire :

- * si vous êtes âgé de moins de 26 ans, vous inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de vos parents, quand bien même vous résidez dans une autre commune
- * vous inscrire sur les listes électorales d'une commune dont vous êtes contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans.
- * vous inscrire sur la liste électorale d'une commune si vous êtes gérant ou associé majoritaire ou unique depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts dans cette commune.
- * vous pouvez vérifier sur service-public.fr, si vous êtes inscrits sur les listes électorales et connaître votre bureau de vote.
- * Les français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrits simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Pour les communes de -1000 habitants : L'élection des conseillers municipaux est au suffrage universel direct. Le conseil municipal élit ensuite le maire de la commune.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie au 03.88.94.40.25 pour poser vos questions.

VENTE DE TARTES FLAMBEES

L'association des parents d'élèves de Wingen organise une vente de tartes flambée le samedi 1^{er} février de 18 heures à 21 heures. Elles seront livrées à domicile par les élèves. Si vous êtes intéressés, veuillez nous faire parvenir le coupon réponse dans la **boîte aux lettres de l'école** ou **commander par téléphone** auprès de Stéphanie MIQUEL au 06.21.67.44.79 **avant le lundi 27 janvier**. L'association des parents d'élèves, l'équipe enseignante ainsi que les élèves vous remercient pour votre participation.

PROLIFERATION DE CHATS ERRANTS

Un chat est considéré légalement comme étant errant, dès lors qu'il n'est pas identifié, soit par un tatouage dans l'oreille, soit par un transpondeur électronique (puce électronique).

Toute personne ayant une demande concernant les chats errants peut prendre renseignements auprès de la mairie.

POUR LE NUTRI-SCORE UNE INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE

Une pétition européenne pour le nutri-score est en cours jusqu'au 8 mai 2020.

Les pétitionnaires demandent l'obligation de faire figurer le nutri-score sur les emballages afin d'aider les consommateurs à choisir les produits en fonction de l'intérêt nutritionnel.

Pour participer il suffit d'aller sur le site : UFC Que choisir : <https://eci.ec.europa.eu/009/public/#/initiative>

Retrouvez toutes les informations de la commune sur le site : www.wingen.fr. N'hésitez pas à le consulter !